



SANITIZER

Identité produit : _____

Gel hydroalcoolique pour les mains.

Secteurs d'activité : _____

Convient au secteur alimentaire.

Avantages : _____

Action antibactérienne efficace et sans rinçage.
Sans parfum ni colorant.

Mode d'emploi : _____

Appliquer une dose (2x3 ml) non diluée dans le creux de la main propre, bien répartir et frotter pendant 2x30s. Ne pas rincer. Renouveler l'opération plusieurs fois par jour.

Précautions d'emploi : _____

Ne pas avaler. Eviter le contact avec les yeux. Voir étiquetage du produit.

Utiliser les produits biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Conditions de stockage : _____

A stocker dans l'emballage d'origine à l'abri du gel et des chaleurs excessives

Norme : _____

Biocide – Friction hygiénique des mains
TP1 : produits biocides destinés à l'hygiène humaine

Bactéricide en 2x30s, 2x3ml selon :
EN 1276 (Pseudomonas aeruginosa, Escherichia coli, Staphylococcus aureus, Enterococcus hirae),
EN 13727 (Staphylococcus aureus, Enterococcus hirae, Escherichia coli K12, Pseudomonas aeruginosa),
EN1500 (Escherichia coli K12).



SANITIZER

Activité virucide sur influenza virus (H1N1) en 60s selon les lignes directrices de la norme EN 14476

Composé de 66% d'alcool, le gel SANITIZER est efficace contre le coronavirus.

Utilisable en milieu alimentaire

Législation :

RÈGLEMENT (UE) N° 528/2012 relatif aux produits biocides

N° INRS : 48857.2 / N° ANSES : 61602

Ingrédients :

SUBSTANCE ACTIVE BIOCIDES :

ETHANOL (N°CAS 64-17-5) 62,3% m/m, ALCOOL ISOPROPYLIQUE (CAS : 67-63-0) 3,3% (m/m).

INGREDIENTS (INCI) : ALCOHOL, AQUA, ISOPROPYL ALCOHOL, PEG-7 GLYCERYL COCOATE, SORBITOL, ACRYLATES/C10-30 ALKYL ACRYLATE CROSSPOLYMER, AMINOMETHYL PROPANOL, MANNITOL.

DATE DE PEREMPTION :

36 mois après fabrication.

Divers :

Etat physique : Liquide visqueux (950 mPa.s (rpm 100; rotor 3) +/- 200 mPa/s) à 20°C

Couleur : Translucide.

Odeur : Alcool

pH = 8 +/- 0,5

Fabriqué en FRANCE.

Site certifié NF EN ISO 22716 (Cosmétiques – Bonnes Pratiques de Fabrication)